

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Band: 62 (1911)
Heft: 6

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Or l'expérience prouve que les plantations denses donnent régulièrement de plus beaux massifs de hêtres que les plantations espacées. Sauf dans des cas spéciaux où de gros plantons sont avantageux, il est, d'une manière générale, préférable d'utiliser des plantules aussi jeunes que possible (de 1 à 3 ans) et de les placer à intervalles de 30 à 80 cm, c'-à-d. dans des conditions de densité qui rappellent celles du rajeunissement naturel.

Plus le sol est défavorable, plus la densité des plantations doit être grande si l'on veut éviter des formes de croissance défectueuses. Bien qu'habituellement, les plantons les plus forts sont ceux qui se développent en pleine lumière, on constate cependant qu'un léger ombrage latéral, condition réalisée dans les clairières ou sur la lisière nord d'une futaie, favorise la croissance pendant les deux premières années.

Nous ne doutons pas que la plupart de nos lecteurs tiendront à compléter les indications forcément très condensées de cet article par la lecture du mémoire consciencieux et si bien documenté du professeur Engler.

Paul Jaccard.



Affaires de la Société.

Extrait du procès-verbal des séances du Comité permanent.

Séance du 10 juin 1911, à Zurich.

1° Le comité reçoit membre de la Société M. M. Egert, adjoint à l'inspection cantonale, à Soleure.

2° Le comité proposera à l'Assemblée générale de Zoug, de choisir une autre forme de publication de la mercuriale, paraissant dans l'organe de la Société; à cet effet, des formulaires modèles seront soumis à la discussion.

3° Il résulte de l'enquête entreprise au sujet de l'emploi des traverses de hêtre qu'il serait à désirer de voir les C. F. F. faire un emploi plus grand des traverses provenant du pays. Le Comité écrira dans ce sens, à la Direction générale des C. F. F.

4° Il est parvenu un travail relatif au concours ouvert entre les membres de la Société. Ce travail sera soumis à l'appréciation d'un jury désigné à cet effet.

5° Etant donné la situation financière de la Société et les dépenses prévues, le comité estime qu'il y aurait lieu de renoncer à l'ouverture de concours primés. Des propositions seront faites dans ce sens à l'Assemblée générale de Zoug.



Programme de la réunion annuelle de la Société des forestiers suisses à Zoug, du 16 au 19 juillet 1911.

Dimanche 16 juillet.

A partir de 3 h. de l'après-midi : Réception des participants au restaurant „Schweizerhof“, à la gare. — Cartes de fête, logements.
8 heures du soir : Réunion familière à l'hôtel „Hirschen“.

Lundi 17 juillet.

7 heures : Assemblée générale dans la salle du Grand Conseil.

ORDRE DU JOUR :

1° Discours d'ouverture du président du Comité local.

2° Affaires de la Société, 1^{re} partie.¹

3° Travaux présentés :

a) Le traitement des forêts de la montagne dans la zone des voies ferrées. Rapporteur : M. *Burri*, inspecteur forestier, à Lucerne.

b) Les réunions parcellaires des forêts particulières. Rapporteur : M. *Rüedi*, inspecteur forestier, à Zurich.

4° Affaires de la Société, 2^{de} partie.

1 1/2 heure : Banquet à l'hôtel „Ochsen“.

4⁰³ heures : Tour du lac et visite de Risch, du parc et du château de Buonas.

6²⁰ heures : Retour à Zoug.

8 1/2 heures : Soirée familière au Casino.

Mardi 18 juillet.

7 heures du matin : Départ de la place de l'Ochsen. Excursion dans les forêts de la région du lac, appartenant à la corporation de Zoug. Collation.

3 heures après midi : Banquet à l'hôtel Felsenegg sur le Zugerberg. (Des tramways et funiculaires conduisent à Zoug.)

Pour ceux des membres qui participeront à l'excursion du mercredi :

4 1/2 heures : Promenade dans les forêts du Zugerberg. — Coucher à Unter-Aegeri.

8 heures : Soirée familière à l'hôtel „Seefeld“ à Unter-Aegeri.

Mercredi 19 juillet.

Excursion dans les forêts du Rossberg, appartenant à la corporation d'Unter-Aegeri. Collation. — Dîner au Rossberg-Wildspitz (panorama rappelant celui du Rigi). — Descente sur Sattel ou Steinerberg (Südostbahn) ou bien par le Rossbergalpli-Zugerberg, à Zoug.

Le comité local.

¹ Les affaires qui concernent la Société seront communiquées ultérieurement dans la circulaire servant d'invitation.



Projet de budget pour l'exercice 1911/1912.

I. Recettes.

	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
11. Cotisations annuelles	1750.	—		
22. Subvention fédérale	5000.	—		
33. Intérêts du compte-courant et divers	250.	—		
	Total des recettes		7000.	—

II. Dépenses.

11. Administration et frais d'impression	600.	—		
22. Comité permanent et commissions spéciales	750.	—		
33. Concours, y compris les frais du Jury	1300.	—		
44. Subvention à la publication d'une bibliographie forestière internationale	500.	—		
55. Organe de la Société :				
a) Edition allemande	2500.	—		
b) Edition française	1850.	—		
c) Exemplaires remis aux membres de la Société et aux membres d'honneur	900.	—		
66. Imprévu	100.	—		
	Total des dépenses		8500.	—
	Excédant des dépenses		1500.	—

Budget du Fonds de Morsier.

I. Recettes.

	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
1. Intérêts des capitaux	257.	—		
2. Intérêts du compte-courant	23.	—		
	Total des recettes		280.	—

II. Dépenses.

1. Subside pour voyage d'étude	200.	—		
2. Divers	10.	—		
	Total des dépenses		210.	—
	Excédent des recettes		70.	—

Budget du fonds „Forêts de réserve“.

I. Recettes.

	Fr.	Ct.	Fr.	Ct.
Retrait de l'avoir déposé à la Banque cantonale soleuroise	1650.	—		
	Total des recettes		1650.	—

	Fr.	Ct.
Total des recettes	1650.	—
II. Dépenses.		
1. Indemnité versée pour la réserve de Brigels (Grisons), (payée une fois pour toutes) . .	1200.	—
2. Indemnité pour la réserve de la Thour (Intérêt annuel fr. 60, versé pendant 25 ans)	60.	—
3. Indemnité pour la réserve d'Altorf, (pendant 60 ans, indemnité annuelle de fr. 150). . . .	150.	—
Total des dépenses	1410.	—
Excédent des recettes	240.	—



Réunion de la Société suisse des forestiers dans les Grisons.

Procès-verbal de la séance du 4 juillet 1910, à Coire.

(Fin).

Mercuriale des bois. Donnant suite à la motion Glutz admise à Frauenfeld, en 1909, le Comité permanent a cherché comment on pourrait le mieux renseigner exactement les agents forestiers sur la situation du marché des bois. Il s'est adressé, pour cela, à l'Inspection fédérale des forêts. Cette dernière lui a fait savoir, peu avant notre réunion, que l'étude demandée est en cours. Elle n'est pas encore suffisamment avancée pour pouvoir faire des propositions au Conseil fédéral.

M. le Dr *Fankhauser* fait part de l'avis de M. le professeur *Endres*, un spécialiste en la matière. Il en résulte qu'il est difficile d'obtenir de bons rapports, bien objectifs, sur les prix des bois.

L'orateur fait remarquer que si l'Inspection fédérale allait publier une mercuriale officielle, notre Journal forestier en serait privé. Cela équivaldrait certainement à une perte pour l'organe de notre Société, car plusieurs personnes ne s'y abonnent que pour la mercuriale. D'autre part, il ne croit pas que les marchands de bois voudront collaborer à cette mercuriale et donner des renseignements sur leur commerce. Force sera d'aller de l'avant sans eux.

On adopte sa proposition ainsi libellée : „Le Comité permanent est chargé de faire orienter autant que possible sur le marché du bois par des publications dans l'organe de notre Société.“

Motion Flury touchant la publication d'un ouvrage populaire traitant des conditions forestières de la Suisse. Le Comité dépose son rapport sur la question et fait part du programme du livre établi par M. Flury. La mise sur pied de ce volume nécessitera la collaboration de plusieurs. Est-ce à notre Société de se charger d'une semblable publication, qui, pour l'instant, fait bien défaut chez nous? Le Comité, d'accord avec M. Flury, le croit. Notre Société ne pourra qu'en retirer honneur et profit, et la cause de la forêt y gagnera certainement.

On admet, à l'unanimité, la proposition suivante du Comité : „La motion Flury est acceptée avec recommandation. La publication projetée sera faite par notre Société, à la condition toutefois que celle-ci puisse trouver les collaborateurs voulus. Le Comité permanent rapportera, à la prochaine assemblée générale, sur ce dernier point.“

Divers. Le Comité a reçu un mémoire de l'Association des fournisseurs de traverses en bois, réclamant l'appui de notre Société pour obtenir des Autorités fédérales qu'elles favorisent plus que jusqu'ici les fournitures de traverses en bois indigènes, spécialement en hêtre. L'assemblée accepte la proposition suivante du Comité :

„Cette demande est renvoyée au Comité avec recommandation ; ce dernier est compétent pour étudier l'affaire, éventuellement pour la liquider ou pour faire rapport dans une assemblée générale prochaine.“

M. le professeur *A. Engler* développe ensuite la motion suivante : „Ne serait-il pas désirable que la Société suisse des forestiers cherchât à instruire nos populations, en particulier les autorités et les propriétaires de forêts, sur l'importance économique qu'il y a à gérer nos forêts d'une manière intensive ? N'y aurait-il pas lieu de faire une propagande énergique afin d'obtenir, pour le personnel forestier suisse, une rétribution plus conforme aux circonstances actuelles ?“

M. le président *Muret*, au nom du Comité, fait remarquer que cette motion lui est parvenue trop tard pour qu'il ait pu l'étudier à fond.

Il propose, en conséquence, de procéder comme suit : „La motion est renvoyée au Comité pour étude, avec recommandation. Il lui est accordé la compétence voulue pour liquider l'affaire. Il pourra s'adjoindre quelques membres pour l'étude de la question.“

M. *Arnold*, inspecteur forestier, à Winterthour, recommande chaudement l'adoption des propositions du Comité. Il relève que dans d'autres vocations techniques, pour lesquelles souvent les études à un technicum suffisent, les traitements sont plus élevés que pour les forestiers. Ceci étant, il est à craindre que les jeunes gens les mieux doués s'éloignent de notre vocation. Le meilleur moyen de lutter contre cet inconvénient consisterait à renseigner la population par des articles de journaux sur des sujets forestiers, par la publication de brochures forestières, etc.

La proposition du Comité est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Dr *Dedual*, qui a présidé ces longs débats avec la plus parfaite compétence, lève la séance à midi.

Le secrétaire français : *H Badoux*, inspecteur forestier.

